



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 30 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 31

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé : MM. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 30 du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 28 /29 JANVIER 2023

Match n° 25549843 Bressuire Clnc (2) – Bressuire Mahorais (2) en D5-2^{ème} niveau poule A

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 16 mars 2023 pv Instruction n° 12, a donné match perdu par pénalité aux deux équipes

La Commission Sportive – Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Bressuire Clnc (2) avec 0 but et le retrait d'1 point

Match perdu par pénalité à l'équipe de Bressuire Mahorais (2) avec 0 but et le retrait d'1 point.

WEEK-END DU 26/27 MARS 2023

Match n° 24796259 St Varent Pierregeay 2 – Parthenay Viennay 2 en D2 poule Nord

Arbitre : Mr. COUTURIER Morgan

Match arrêté par l'arbitre de la rencontre à la 46^{ème} minute de jeu pour cause impraticabilité de terrain

« intempéries »

Application de l'Article 18 des Règlements Généraux de la LFNA – Rubrique : Praticabilité des Terrains et Installations Sportives – Paragraphe D-Alinéa 3.

Rencontre donnée à rejouer et programmée au dimanche 09 avril 2023 à 15 h 00 à St Varent.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 30 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 31

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de : Bessines - Brioux S/Boutonne – Cherveux - Combrand – Lezay – Montravers - Périgné – Secondigny

Pour le week-end du 01/02 avril 2023 : Magné

FORFAITS

Amende de 52 €

Match n° 24824642 Chatillon Pompaire 1 – Champdeniers Pamplie 2 en D4 poule C ➤ **Champdeniers Pamplie 2^{ème} forfait**

Match n° 24820774 Aiffres 3 – Echiré St Gelais 4 en D4 poule D ➤ **Echiré St Gelais 2^{ème} forfait**

Amende de 32 €

Match n° 25560388 Rom 2 – Prahecq 2 en D5-2^{ème} Niveau poule D ➤ **Rom 3^{ème} forfait**

Match n° 25553927 Lutaizien Oiron 2 – Assais 2 en D5-2^{ème} Niveau poule B ➤ **Assais 1^{er} forfait**

Match n° 25550195 Boismé Clessé 3 – Portugais Parthenay 2 en D5-2^{ème} Niveau poule A ➤ **Boismé Clessé 1^{er} forfait**

Match n° 25545284 Chiché 2 – Us Vasléenne 3 en D5-1^{er} Niveau poule C ➤ **Vasléenne US 1^{er} forfait**

Match n° 25549851 Cinc Bressuire 2 – InterBocage 4 en D5-2^{ème} Niveau poule A ➤ **InterBocage 1^{er} forfait**

Match n° 25524329 Rc Niortais 2 – Thouars Foot en Futsal D2 ➤ **Thouars Foot 1^{er} forfait**

Match n° 25567605 Gatinaise Fc 1 – Payroux Charr.Maup 1 en Féminines à 8 Seniors Poitou poule A ➤ **Payroux Charr.Maup 1^{er} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25598885 Parthenay Viennay 1 – Châtellerault 1 en Féminines U11-U13 à 8, poule A ➤ **Châtellerault 1^{er} forfait**

Match n° 25530531 Ent Fcb-Es Clussais 1 – Pays Mellois 2 en u13-2^{ème} Division poule D ➤ **Pays Mellois 2^{ème} forfait**

Match n° 25530585 FC 3C 4 – Pays Thénezéen 2 en U13-3^{ème} Division poule B ➤ **Pays Thénezéen 2^{ème} forfait**

Match n° 25530598 Thénezay 2 – IUSV/ENE/ESL 2 en U13 D3, poule B ➤ **USV/ENE/ESL 1^{er} forfait**

FORFAITS GENERAUX

L'équipe de **Rom (2)** en **D5-2^{ème} Niveau poule D** est déclaré **Forfait Général**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 3
sur 3

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 30 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 31

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 25550236 Clazay Bocage 3 – Bressuire Mahorais 2 en D5-2^{ème} Niveau poule A

Les clubs recevant ci-dessus sont priés de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS/PLATEAUX

Du club de St Sauveur ➤ vendredi 02 juin 2023 – Catégorie Féminines

Du club de Périgné ➤ lundi 10 avril 2023 – Catégories Seniors – U19 et Féminines

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

St Sauveur : vendredi 02 juin 2023

Périgné : lundi 10 avril 2023

DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

➤ Du club de Thouars : Contre Bressuire en U13, le 1^{er} avril 2023

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN